



Information additionnelle sur le montant limite pour les achats de carburant avec la carte PHH dans les stations-service Petro-Canada

Le 18 janvier 2012

Nous vous rappelons que depuis le 23 décembre 2011, il y a une limite de 350 \$ par transaction pour les achats de carburant dans toutes les stations-service Petro-Canada du pays. Cela signifie que les conducteurs peuvent remplir leur réservoir jusqu'à concurrence de 350 \$ par transaction; il n'y a cependant pas de limite au nombre de transactions permises par jour. Par conséquent, si un conducteur a besoin de plus de 350 \$ de carburant, il doit arrêter la pompe à 350 \$ ou moins et la repartir pour mettre de nouveau jusqu'à 350 \$ de carburant. Les commis de station-service ne peuvent pas diviser les factures, puisque le nouveau système de point de vente de Petro-Canada ne le permet plus, par mesure de prévention des fraudes. Si le conducteur met plus de 350 \$ de carburant en une transaction, il sera obligé d'utiliser un autre mode de paiement.

Exemples :

- A. Le conducteur a besoin de 450 \$ de carburant. Il devra faire un premier ravitaillement de 350 \$, remettre le pistolet de distribution sur la pompe, puis réactiver la pompe et continuer de remplir son réservoir pour 100 \$ de plus, ce qui créera deux transactions. Le conducteur se rendra ensuite au comptoir et signera deux factures, soit une de 350 \$ et une de 100 \$.
- B. Le conducteur a besoin de 1 100 \$ de carburant. Il devra d'abord mettre jusqu'à 350 \$ de carburant, remettre le pistolet de distribution sur la pompe pour mettre fin à la première transaction; ajouter encore un maximum de 350 \$ de carburant, replacer le pistolet pour compléter la transaction; réactiver encore la pompe pour un autre ravitaillement de 350 \$ et remettre le pistolet en place; puis, enfin, repartir la pompe et terminer son plein avec une transaction de 50 \$. Au comptoir, il devra signer quatre factures distinctes.

Veillez communiquer avec votre équipe de compte PHH pour en savoir plus.